



REFERENCE:TESPRDD/METS/WPHRE/2024/01

## **Objet : Projet de plan d'action pour la cinquième phase (2025-2029) du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes et observateurs auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et a l'honneur de faire référence à la résolution 54/7 du Conseil des droits de l'homme intitulée "Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme" adoptée le 11 octobre 2023.

Au paragraphe 2 de ladite résolution, le Conseil des droits de l'homme encourage "les États et les parties prenantes concernées à redoubler d'efforts, au cours de la cinquième phase du Programme mondial, pour faire progresser la mise en œuvre des quatre phases précédentes".

Au paragraphe 3, le Conseil "décide que la cinquième phase du Programme mondial continuera de mettre l'accent sur la jeunesse, tout en s'élargissant pour inclure les enfants en tant que domaine d'action prioritaire, en mettant particulièrement l'accent sur les droits de l'homme et les technologies numériques, l'environnement et les changements climatiques et l'égalité des sexes, et d'aligner la cinquième phase sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et plus particulièrement sur la cible 4.7 des objectifs de développement durable, en tenant compte des synergies entre les différents concepts et méthodes pédagogiques qui y sont mentionnés".

Au paragraphe 6, le Conseil demande au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de préparer un plan d'action pour la cinquième phase du Programme mondial en consultation avec les États, les organisations intergouvernementales compétentes, les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, et à soumettre le plan d'action pour examen au Conseil des droits de l'homme lors de sa cinquante-septième session (septembre 2024).

En vertu de la résolution 54/7 du Conseil, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a le plaisir de vous faire parvenir le projet de plan d'action pour la cinquième phase (2025-2029) du Programme mondial. Ce texte est un document de travail qui n'est actuellement disponible qu'en langue anglaise. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme serait reconnaissant de recevoir les commentaires des États membres qui peuvent lui être communiqués via sa Section de Méthodologie, Education et Formation (e-mail: [ohchr-registry@un.org](mailto:ohchr-registry@un.org), copie: [ohchr-wphre@un.org](mailto:ohchr-wphre@un.org)) au plus tard le 12 juin 2024.

Pour rappel, le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme est une initiative continue et structurée en phases consécutives pour faire progresser la mise en œuvre des programmes d'éducation en matière de droits de l'homme dans tous les secteurs. La première phase (2005-2009) était dédiée à l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires primaires et secondaires, la seconde phase (2010-2014) était centrée sur l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement supérieur et sur la formation en droits de l'homme pour les professeurs et les éducateurs, les fonctionnaires, les forces de l'ordre et le personnel militaire à tous les niveaux, et la troisième phase (2015-2019) était dédiée aux professionnels des médias et des journalistes. La quatrième phase (2020-2024) est axée sur la jeunesse.

Toute l'information relative au Programme mondial est disponible sur le site internet du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à l'adresse suivante:

<https://www.ohchr.org/en/resources/educators/human-rights-education-training/world-programme-human-rights-education>.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette occasion de renouveler à toutes les missions permanentes et observateurs auprès des Nations Unies à Genève l'assurance de sa très haute considération.

10 mai 2024

Pièce jointe : projet de plan d'action